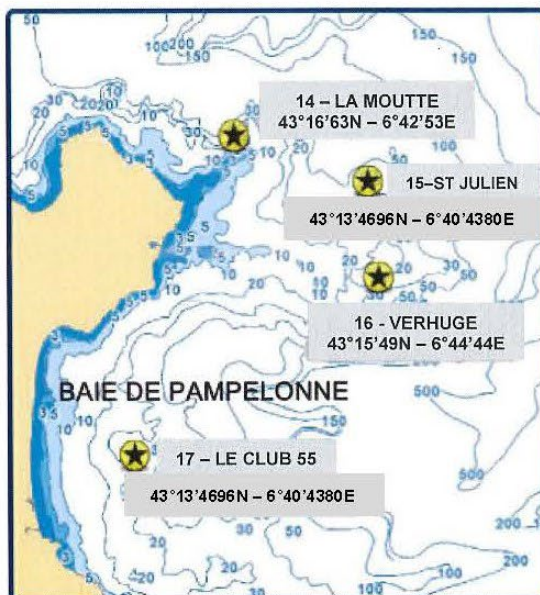
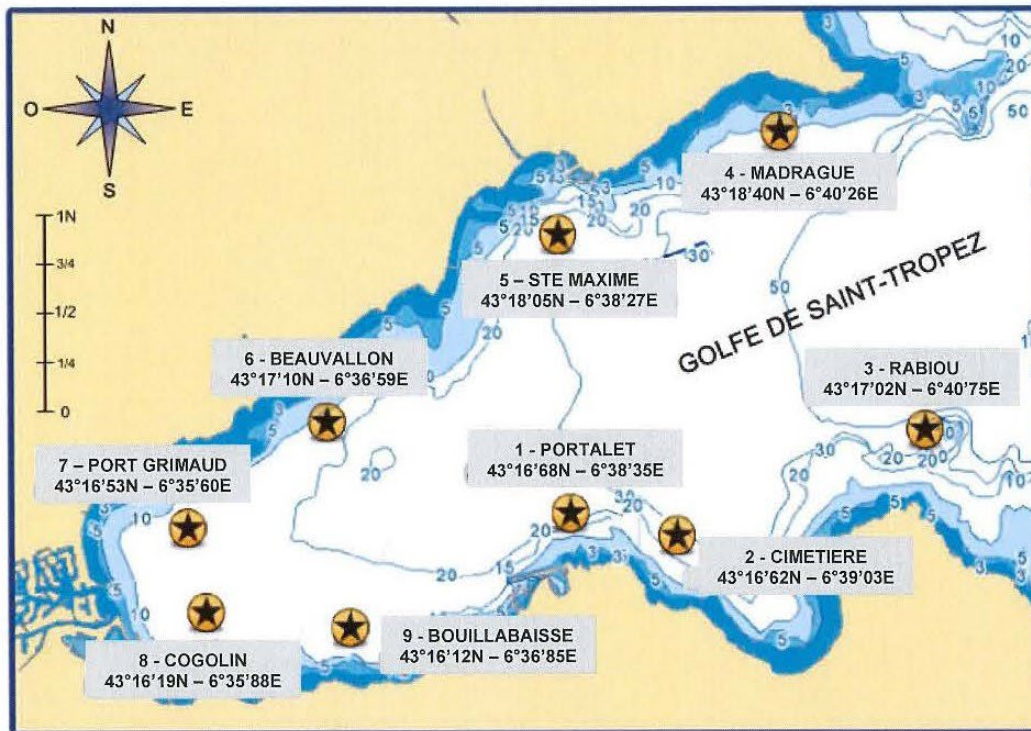




« CAHIER DES PARCOURS : ANNEXE ZONE DE COURSE »

carte marine décrivant l'emplacement des zones de course
préciser les zones qui sont des obstacles

POSITION DES MARQUES DE PARCOURS



« CAHIER DES PARCOURS : ANNEXE PARCOURS »

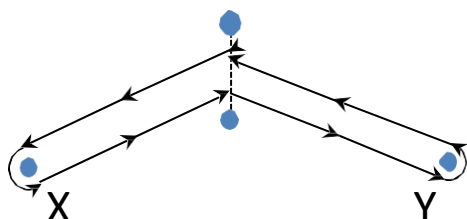
Description des parcours incluant les angles approximatifs entre les bords, l'ordre de passage des marques et leur côté requis, la longueur indicative des parcours, les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit

Quel que soit le parcours, les concurrents devront respecter la signalisation des bouées cardinales de la Rabiou, de la Moutte et de la Sèche à l'Huile.

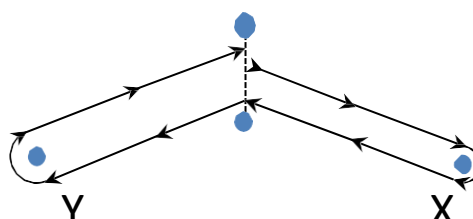
Le parcours à effectuer sera annoncé par VHF, 15 minutes avant le départ et sera affiché sur une ardoise, soit à l'arrière du bateau comité, soit sur le balcon de la Vigie de la Capitainerie.

Les schémas sont donnés à titre indicatif

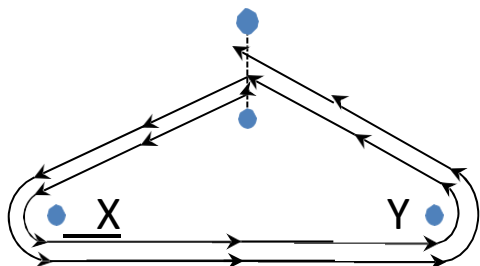
Parcours 1



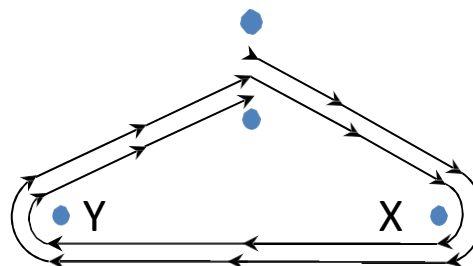
Parcours 2



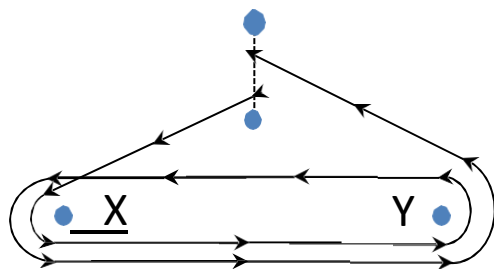
Parcours 3



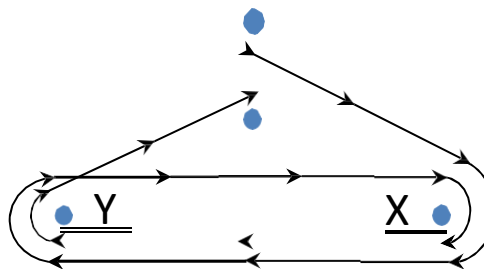
Parcours 4



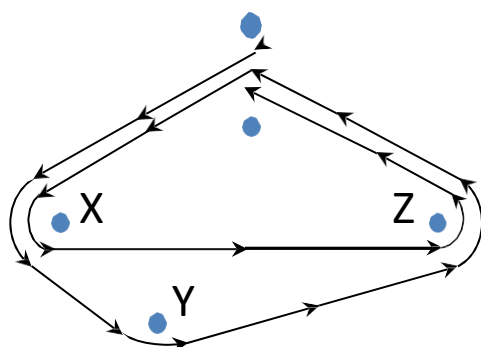
Parcours 5



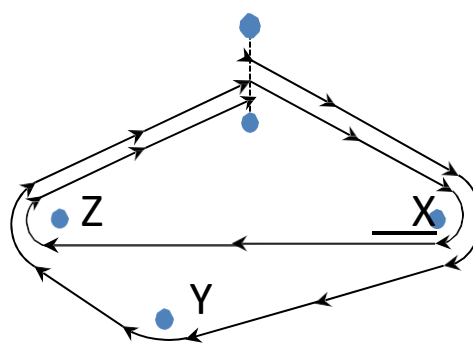
Parcours 6



Parcours 7



Parcours 8



1 - Définition de la ligne : passage entre le mât arborant un pavillon orange, soit à la vigie de Ste Maxime, soit sur le bateau comité, et la marque de départ. La ligne est à franchir dans le sens du parcours en arrivant de la marque précédente.

2 – Parcours dont les marques sont à laisser à TRIBORD :

Parcours 2 : Départ, X, Ligne, Y, Arrivée

Parcours 4 : Départ, X, Y, Ligne, X, Y, Arrivée

Parcours 6 : Départ, X, Y, X, Y, Arrivée

Parcours 8 : Départ, X, Y, Z, Ligne, X, Z, Arrivée

3 – Parcours dont les marques sont à laisser à BABORD :

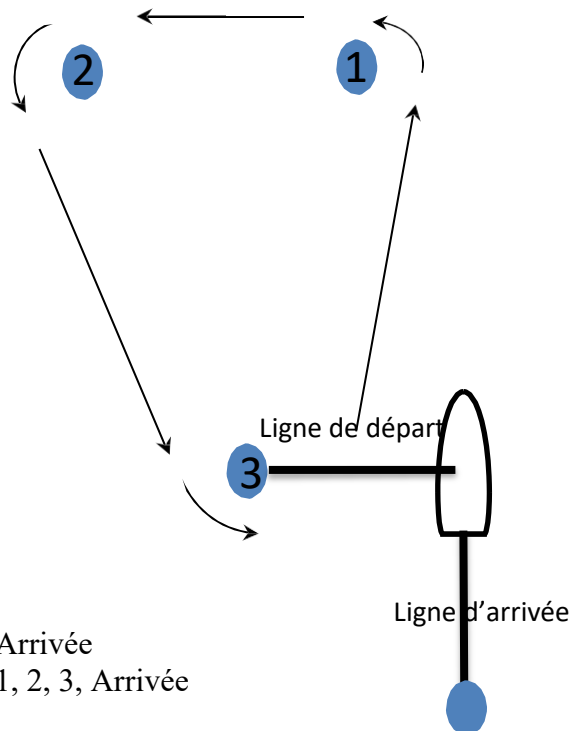
Parcours 1 : Départ, X, Ligne, Y, Arrivée

Parcours 3 : Départ, X, Y, Ligne, X, Y, Arrivée

Parcours 5 : Départ, X, Y, X, Y, Arrivée

Parcours 7 : Départ, X, Y, Z, Ligne, X, Z, Arrivée

4 – Parcours Banane : (schéma donné à titre indicatif)



Flamme numérique 1 : Départ, 1, 2, 3, Arrivée

Flamme numérique 2 : Départ, 1, 2, 3, 1, 2, 3, Arrivée

PARCOURS « TROPHEE D'AUTOMNE »

Aller : Sainte-Maxime – Cavalaire

- Ligne de départ entre le bateau comité et la bouée blanche
- La Rabiou à contourner et à laisser à tribord *
- Rocher de l'Ay à laisser à tribord
- La Moutte à contourner et à laisser à tribord *
- Rochers de la Teste-de-can à laisser à tribord
- Roches Fourasses à laisser à tribord
- Cap Taillat à laisser à tribord *
- Cap Lardier à laisser à tribord *
- Bouée de Gigaro à laisser à babord (43°10'44 N et 06°33'24 E) *
- Ligne d'arrivée entre le mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité et la bouée de délimitation des 5 nœuds devant le port de Cavalaire (43°10'64 31 N et 6°32'78 72 E).

Retour : Cavalaire – Sainte-Maxime

- Ligne de départ devant le port de Cavalaire entre le bateau comité et la bouée orange (43°10'34 N et 6°32'35 E)
- Cap Lardier à laisser à babord *
- Cap Taillat à laisser à babord *
- Roches Fourasses à laisser à babord
- Rochers de la Teste-de-can à laisser à babord
- La Moutte à contourner et à laisser à babord *
- Rocher de l'Ay à laisser à babord
- La Rabiou à contourner et à laisser à babord *
- Ligne d'arrivée sur le bateau comité entre le mât arborant un pavillon bleu, et une bouée tétraédrique orange.

* A toutes les marques à contourner une réduction de parcours, ou autre, pourra être mise en place par le comité de course.

Dans le cas où le vent prévu est faible, le départ pourra être donné sur le parcours à partir du bateau comité.

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe Parcours** (ceci modifie la RCV32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué.

Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons « S sur H » accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69. »

Liste des marques où un pointage officiel peut être effectué : **aux marques à contourner**